

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13.11.2020

L'an deux mille vingt le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au foyer Communal, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, BERNHARD Virginie, ZAVARD Elisabeth, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem.

Messieurs : TARILLON Lucien, APPEL Patrick, PIVEC Denis, FLAUSSE Emmanuel, KLOSE Raymond, DE NICOLO Dominique, HUBER Denis.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2020-11-48 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et maternelle.

2020-11-49 : Approbation devis : Pose et dépose de l'éclairage de Noël.

2020-11-50 : Approbation devis : Salage et déneigement de la voirie communale.

2019-11-51 : Approbation devis : Aménagement du trottoir côté cimetière.

2020-11-52 : Approbation devis : déplacement et remplacement d'un poteau d'incendie
rue principale.

2020-11-53 : Prise en charge de la médaille « Croix du Combattant »

2020-11-54 : Acquisition d'un écran interactif pour l'école primaire.

2020-11-55 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.

2020-11-56 : Avis sur le transfert de la compétence PLU à la CCFM.

2019-11-57 : Opération « 10 heures pour la solidarité ».

2020-11-58 : Travaux de mise en sécurité Place de la Fontaine.

2020-11-59 : Forêt : travaux d'exploitation 2021.

2020-11-60 : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.
Annule et remplace la délibération n° 2020-06-23 du 26 juin 2020.

2020-11-61 : Budget : Décision modificative n° 2.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13.11.2020

2020-11-48 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et Maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Dans le contexte actuel de recrudescence de l'épidémie, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que les membres du Conseil déposeront les sachets de friandises sur chaque table le week-end précédent le lundi 7 décembre 2020 à l'école maternelle et à l'école primaire Paul Verlaine.

- VOTE un crédit de 300 € (trois cents Euros) au chapitre 6232 du budget 2020.

2020-11-49 : Approbation devis : Pose et dépose de l'éclairage de Noël.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent la mise en place de l'éclairage de Noël et leur soumet l'offre de l'entreprise Terralec d'Oeting pour la pose et la dépose des sujets de Noël soit :

- 50 € H.T./ sujet à poser sur support existant
- 85 € H.T. pour le grand modèle à poser à la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la mise en place de l'éclairage de Noël
- APPROUVE le devis établi par l'entreprise TERRALEC d'Oeting comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis
- IMPUTE cette dépense au budget communal au compte 615232.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-50 : Approbation devis : Salage et déneigement de la voirie communale.

Le Maire de la commune,

- VU le relief accidenté de notre commune,
- VU que la commune ne dispose pas de moyens techniques suffisants pour le déneigement des rues,
- VU le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren qui se chiffre comme suit :

➤ salage et déneigement des rues : forfait par sortie 510 € H.T.

Comprenant un camion équipé d'une saleuse avec fourniture de 1.2 tonne de sel par sortie

➤ Vente de sel à la tonne au prix de 215 € H.T. tonne, chargement au dépôt à Cocheren.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis
- DEMANDE à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire, de prendre contact avec l'entreprise pour mettre en place l'organisation des interventions.

2020-11-51 : Approbation devis : Aménagement du trottoir côté cimetièrè.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 21 septembre dernier concernant la demande de subvention au titre des amendes de polices pour l'aménagement d'un trottoir côté cimetièrè.

Elle les informe que la demande de subvention a été acceptée à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la réalisation desdits travaux.
- ACCEPTE le devis de la Société EUROVIA pour un montant de 4 782.24 € H.T.
- AUITORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13.11.2020

2020-11-52 : Approbation devis : déplacement et remplacement d'un poteau d'incendie rue principale.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, informe les Conseillers Municipaux que suite au rapport sur l'état des poteaux d'incendie, il nous a été indiqué qu'il fallait procéder au remplacement du poteau d'incendie situé devant le 77 rue principale. Il précise que M. RAM Shiv domicilié à cette adresse souhaiterait que l'on déplace le poteau d'incendie car il gêne l'entrée de sa propriété.

Il est proposé au Conseil Municipal le remplacement dudit poteau et son déplacement devant le 1 rue de l'ancienne mairie.

Monsieur TARILLON Lucien fait lecture du devis de la Société BATI TP de St Avold pour un montant de :

H.T. 2 739.15 €

T.T.C. 3 286.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de faire réaliser les travaux
- ACCEPTE le devis de la Société BATI TP qui s'élève à 2 739.15 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 - c/21568 opération 2004.

2020-11-53 : Prise en charge de la médaille « Croix du Combattant »

Madame le Maire informe l'Assemblée que M. ALBERT Norbert, domicilié à BENING.LES.ST.AVOLD, Ancien Combattant, sera mis à l'honneur lors d'une prochaine cérémonie par la remise de la médaille « Croix du Combattant » et demande aux Conseillers Municipaux la prise en charge de l'achat de cette médaille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la prise en charge des frais liés à l'achat de cette médaille pour un montant de 25 € T.T.C.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au c/6232 du budget communal.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-54 : Acquisition d'un écran interactif pour l'école primaire.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe en primaire, il avait été proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'un Vidéo Projecteur Interactif (V.P.I.) mais suite à l'intervention de plusieurs conseillers nous proposant de voir également pour un écran interactif, il a été demandé différents devis pour les 2 possibilités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'équiper l'école primaire d'un écran interactif en location maintenance sur 5 ans
- DECIDE de retenir l'offre de la Société DEFILOR de MARANGE-SILVANGE pour un loyer mensuel de 59 € T.T.C
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

2020-11-55 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il faut reconduire le financement d'une partie du bulletin municipal par l'insertion d'encarts publicitaires.

Au vu de la conjoncture actuelle relative à l'épidémie de coronavirus et afin de soutenir les commerces et artisans locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de ne pas reconduire ledit financement mais demande à l'équipe de rédaction de prendre contact avec les commerçants et les artisans locaux en vue d'une insertion gratuite dans le bulletin municipal.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-56 : Avis sur le transfert de la compétence PLU à la CCFM.

VU la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) en date du 14 mars 2014 et notamment son article 136,

VU le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach en date du 4 septembre 2020,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les EPCI qui ne sont pas devenus compétents en matière de Plan Local d'urbanisme dans un délai de 3 ans après la publication de la loi ALUR, soit en mars 2017, le deviennent de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si dans les trois mois qui précèdent cette échéance, 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent .

- Considérant que le PLU détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la Commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel que le conseil municipal puisse délibérer librement sur l'organisation de leur cadre de vie, en tenant compte des spécificités locales
- Considérant qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devra être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame le Maire expose qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-57 : Opération « 10 heures pour la solidarité »

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'opération « 10 heures pour la solidarité » a été annulée en raison de la crise sanitaire.

Afin de ne pas pénaliser les restaurants du cœur, elle propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention sur la base de 2019 soit 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de voter une subvention de 400 € (quatre cents Euros) en faveur des « Restos du cœur » de Freyming-Merlebach

2020-11-58 : Travaux de mise en sécurité Place de la Fontaine.

M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, explique aux Conseillers Municipaux que les interdictions de stationnement en vigueur à la Fontaine ne sont pas respectées et que pour la sécurité des piétons, il est nécessaire de mettre en place des barrières et des plots sur le trottoir entre l'abri bus et la maison d'habitation sise au 1 Place de la Fontaine.

Il indique également qu'il serait judicieux de remplacer le cédez le passage au carrefour rue Principale et rue Abbé Freund par un STOP car la visibilité est mauvaise an raison du poteau électrique

Il propose l'aménagement suivant :

- Entre l'abri bus et le 1 Place de la Fontaine : La mise en place de 4 barrières sur la partie la plus étroite du trottoir et 6 plots sur la partie la plus large.
- 2 plots devant la maison d'habitation sise au 2 Place de la Fontaine. Le marquage des places de parking devant le 2 et le 4 Place de la Fontaine
- Le remplacement du CEDEZ LE PASSAGE au carrefour rue Principale et rue Abbé Freund par un STOP
- La mise en place d'un miroir en face du 8 Place de la Fontaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE les aménagements comme énoncés ci-dessus
- DEMANDE à M. TARILLON Lucien de commander le matériel nécessaire aux différents aménagements.
- DIT que les travaux seront inscrits au budget 2020 au c/ 615231.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-59 : Forêt : travaux d'exploitation 2021.

Monsieur APPEL Patrick, Adjoint au Maire présente et explique à l'Assemblée le devis des travaux d'exploitation qu'il y a lieu de réaliser en 2021 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver le devis faisant l'objet de la prestation de l'Office National des forêts
- AUTORISE Madame le Maire à signer le document établi à cet effet
- DIT que les crédits nécessaires au financement des dépenses estimées à :

HONORAIRES ONF

⇒ 1 985 € H.T. pour sa partie maîtrise d'œuvre comprenant l'assistance technique, la préparation des contrats, à savoir du chantier jusqu'à la réception des travaux

⇒ 1 191.57 H.T. pour les travaux de cubage et de matérialisation des lots de bois de chauffage

PRESTATIONS ENTREPRISES

⇒ estimées à 13 214.10 € pour les prestations qui seront formalisées sous la forme d'un contrat avec les entreprises à savoir les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage.

seront inscrits au budget communal de l'année 2021 c/61524.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

**2020-11-60 : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.
Annule et remplace la délibération n° 2020-06-23 du 26 juin 2020.**

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération n° 2020-06-23 du 26 juin 2020 concernant la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société Framafér suite au refus d'un propriétaire de céder sa parcelle. En effet, vu l'emplacement de cette parcelle, 3 autres terrains ne pourront être utilisés pour l'aménagement du parking.

Finalement, la commune met à disposition de la Société FRAMAFER les parcelles suivantes cadastrées comme suit :

SECTION 10 N° 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 25 – 26 – 27a – 27b – 28 – 31 – 32 – 33 – 34 – 35 – 36 – 37 38 – 39 – 40 – 41 – 45 – 46 – 47 – 48 – 49 – 50 – 51 – 52 – 53 – 54 – 55 – 194 – 195 – 196

les terrains cadastrés SECTION 10 N° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 24 ne seront utilisés que partiellement pour la construction du parking comme indiqué ci-dessous :

- Parcelle n° 1 ⇨	Commune : 84 %	FRAMAFER : 16 %
- Parcelle n° 2 ⇨	Commune : 64 %	FRAMAFER : 36 %
- Parcelle n° 3 ⇨	Commune : 49 %	FRAMAFER : 51 %
- Parcelle n° 4 ⇨	Commune : 31 %	FRAMAFER : 69 %
- Parcelle n° 5 ⇨	Commune : 27 %	FRAMAFER : 73 %
- Parcelle n° 24 ⇨	Commune : 72 %	FRAMAFER : 38 %

La partie communale restera en espace vert avec le maintien des équipements existants et sera gérée par la commune qui seule décidera de son aménagement.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER pour les terrains énumérés ci-dessus pour une durée de 99 ans ou jusqu'à la cessation de l'activité de ladite Société en contrepartie d'un loyer de 2 400 € annuel qui sera acquitté en nature par la possibilité d'utiliser le parking en dehors des heures de travail de la Société pour les manifestations de la commune ou soutenues par elle.

Le bail emphytéotique n'est valable que pour l'aménagement d'un parking. (aucun bâtiment ne pourra y être construit).

S'il existe des servitudes sur ces terrains, elles seront transférées à la Société FRAMAFER.

Les impôts, contributions et taxes, les assurances, les charges de fonctionnement seront à la charge de FRAMAFER, ainsi que l'entretien et les réparations qui s'avèreront nécessaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE d'annuler et de remplacer la délibération n° 2020-06-23 du 26 juin 2020
- APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER pour les terrains énumérés ci-dessus et selon les caractéristiques présentées par Mme le Maire.
- DIT que les frais de rédaction du bail emphytéotique et tout autre frais concernant cette opération seront à la charge de FRAMAFER

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13.11.2020

2020-11-61 : Budget : Décisions modificative n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'apporter au budget communal de l'exercice en cours la décision modificative suivante :

- | | | |
|-----------|----------------|---------|
| - c/ 2158 | Programme 2003 | + 185 € |
| - c/2183 | Programme 1811 | - 185 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30